

DECRET N° 2009-396 DU 30 JUILLET 2009

portant nomination de Monsieur Jacques MAYABA,
Magistrat en qualité de Président de la Chambre
Judiciaire de la Cour Suprême.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature ;
- Vu** la loi n° 2004- 07 du 23 octobre 2007 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions de la Cour Suprême ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- Sur** proposition du Président de la Cour Suprême, après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa session des 24, 25 et 29 mai 2009 ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 juin 2009 ;

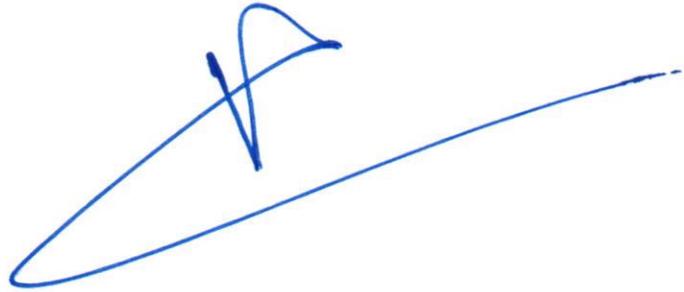
DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Jacques MAYABA, Magistrat est nommé Président de la Chambre Judiciaire de la Cour Suprême.

Article 2: Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

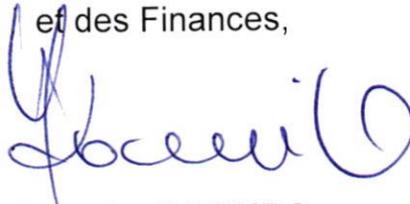
Fait à Cotonou, le 30 juillet 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MJLDH 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 29 SGG
4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-
ENAM-FADESP3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 01 JO 1.